

# TAHITI Pacifique

MENSUEL d'INFORMATION et d'ECONOMIE

"DALLAS", UNIVERS  
IMPITOYABLE

QUI S'ENDETTE S'ENRICHIT  
MORT D'UN "PETIT RETRAITE"



distribution Hachette-Pacifique

Acrylique de Philippe Meunier

3<sup>e</sup> année, N° 25 - MAI 1993

Wallis & Nouméa 600 cfp - TAHITI et ses îles : 500 cfp

et après avoir envoyé une mission d'étude en Métropole pour visiter des installations représentatives des divers concurrents, constate qu'aucune offre ne répondrait d'une manière absolument satisfaisante au problème. Il déclare le concours infructueux, mais sélectionne les trois meilleurs concurrents auxquels il adresse un appel d'offres. Le procédé est cette fois imposé dans son principe: des stations de transfert et une unité centralisée mixte (incinération et méthanisation ou compostage).

Le 3 octobre 1986 le SITOM retient le groupement SEDEP,

VALORGA, LAURENT BOUILLET INGENIERIE pour négocier les conditions de la réalisation de son programme. Il faut mentionner ici que le devis du groupement SEDEP Valorga LBI n'était pas le plus économique, mais que le SITOM s'est engagé envers ce groupe unique ment après que son président, M. Auroy, eut expliqué au conseil d'administration qu'avec Tamaraa Nui, le traitement des ordures ne coûterait rien aux communes ni au territoire, puisque l'usine s'autofinancit avec les ventes de sous-produits.

Le 19 décembre 1986, la société Tamaraa-Nui est créée par les membres du groupement adjudicataire et est agréée comme interlocuteur par le SITOM. A l'époque, la commune de Papeete, le SITOM et le Territoire contrôlaient 42% de Tamaraa Nui, des partenaires privés métro 27,4% et des partenaires privés de Tahiti (dont la SEDEP) 30,6%. Entre-temps, les nouveaux apports en capitaux ont légèrement modifié la structure. La SEDEP ne serait plus que tenante à environ 7%. Alors, s'il faut réinjecter de nouveaux capitaux (ou en cas de faillite, rembourser des dettes),



Le "Mont Poubelle" derrière l'usine, vu d'en haut. Selon le SITOM, il sera longtemps "un problème majeur" et devra être enlevé. (ph. "Les Nouvelles").

ce seront en partie les contribuables (communes et Territoire), qui seront sollicités.

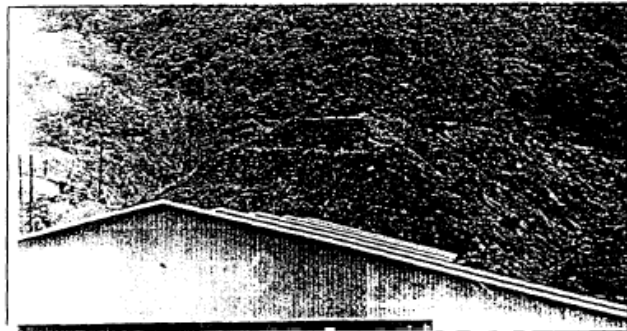
Le 26 juin 1987, par convention avec le SITOM - agréée par l'autorité de tutelle - la société Tamaraa Nui s'engage à prendre à sa charge la réalisation et l'exploitation de six stations de transfert et d'une usine mixte de traitement des déchets urbains. Le montant de l'investissement sec de l'usine est le même que celui du projet proposé au concours par le groupement SEDEP, VALORGA, LBI, soit 4,97

milliards Fcfp. Les tarifs de traitement sont fixés par la convention. Selon le discours du Président Teuira à l'époque, la convention est explicite: Tamaraa-Nui fait le tri des ordures et assure le fonctionnement des stations de transfert. Aussi, il est spécifié que le transfert des ordures vers Tamaraa-Nui sera fait de nuit dans des camions recouverts de filets.

Le 6 décembre 1988 eut lieu la pose de la première pierre de la station de transfert de Mahina et de l'usine de traitement dans la vallée de Tipaerui...

Le catalogue "Tamaraa-Nui" de cette époque, qui résume les accords signés, spécifie bien:

"Si le but prioritaire à atteindre est, bien entendu, l'élimination la plus parfaite possible de l'ensemble de tous les déchets qui nous encombrant, le second objectif est de réaliser cette élimination au moindre coût. Pour ce faire, à travers ses stations de transfert et le traitement mixte, le projet de Tamaraa-Nui a recherché la meilleure valorisation possible des sous-produits. Pour l'incinération et la méthanisation (en puissance garantie) la production

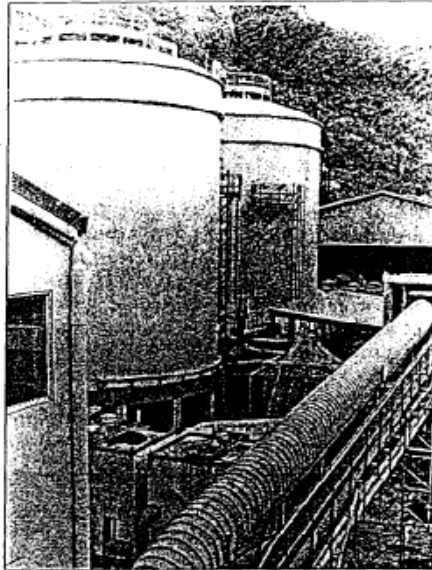


Le "Mont Poubelle" vu de loin le 12 mars... Depuis, il a atteint 80 mètres de haut (ph. ADP)

d'électricité: 18,5 millions de kwh par an au minimum. La méthanisation apportera en plus 20.000 tonnes de base organique par an. Par ailleurs le traitement des ferrailles permettra, en faisant disparaître les "monstres", d'exporter les ferrailles compressées et cisailées ainsi que l'aluminium fondu en lingots.

Les recettes apportées par la vente de ces sous-produits permettent de faire face aux coûts de fonctionnement de l'usine et aux charges d'investissement. C'est ce qui a permis à une société privée, Tamaraa-Nui, de prendre à son compte le traitement des ordures en concession. Les investissements et l'exploitation sont ainsi entièrement à sa charge. Elle s'engage à respecter un coût de traitement pour les communes. C'est le deuxième avantage de la formule choisie, le premier étant d'assurer en toute fiabilité et dans le respect de l'environnement, l'élimination de tous les déchets dans les conditions spécifiques à Tahiti. (sic)

Note: Le prix de vente de l'électricité de Tamaraa-Nui à l'EDT est lié à celui de la "houille blanche", c'est à dire de l'hydro-électricité produite par les centrales de Marama-Nui. Selon des mauvaises langues, le réajustement à la hausse de ce tarif à l'intérieur du cocktail de prix EDT en 1992 aurait été fait pour aider Tamaraa-Nui qui se serait vite



Cuves du système Vallorga.  
Il faut fermer l'usine pour réparer.

rendu compte que ses coûts ne couvraient pas les dépenses. Selon l'ingénieur de Tamaraa Nui, l'usine produit un million de KWH par mois, soit presque la moitié de la production minimum annoncée initialement.

1er juillet 1991: Inauguration et mise en route de l'usine Tamaraa Nui.

Oct. 1992: Polémique sur le compost mis en vente par Tamaraa-Nui: Sa teneur en plomb serait excessive.

Début 1993: Des incendies répétés de la décharge de Tipaerui créent un problème de pollution majeur à Tipaerui et Papeete. Tamaraa Nui dépose plainte contre X pour "incendie volontaire".

Février 1993: La montagne d'ordures derrière l'usine devient gigantesque, un vrai "Mont Poubelle", les odeurs nauséabondes et des asso-

ciations de protestations se créent. Marche et manifestations de protestation à Papeete.

4 mars 1993: Le conseil des Ministres donne deux mois au SITOM pour trouver un autre site de décharge que Tipaerui "jusqu'à la remise en Etat des installations de traitement de Tamaraa-Nui" et ordonne de "rétablir le site". La date butoir sera reporté ensuite au 31 mai 1993.

#### Que faire ?

Désormais, après un an et demi de tâtonnements, d'ajustements, de modifications et d'ajouts d'équipement, on semble se rendre à l'évidence que l'usine de Tamaraa-Nui ne pourra traiter qu'une partie des déchets de Tahiti. D'ailleurs, le moins de déchets la compagnie traite, le plus elle gagne puisqu'elle est payée 500 Fcfp par tonne traitée et 1200 Fcfp par tonne qui va à la décharge !

Tamaraa-Nui se plaint d'ordures mal triées alors que c'est elle, selon le contrat de 1988, qui doit les trier. Elle se lamente de blocs moteurs dans les ordures, alors qu'elle devait les fondre pour exporter les lingots d'aluminium et la ferraille (Tamaraa-Nui a aboli en 1992 sa filiale Solava qui s'en chargeait). Elle dénonce l'excès de végétaux alors que ceux-ci devaient faire sa richesse par méthanisation. Bref, il semble que nous avons là une usine qui n'aime que les "belles" ordures...

On pourrait en rire, mais la chose est grave puisque la salubrité même de Tahiti dépend dorénavant



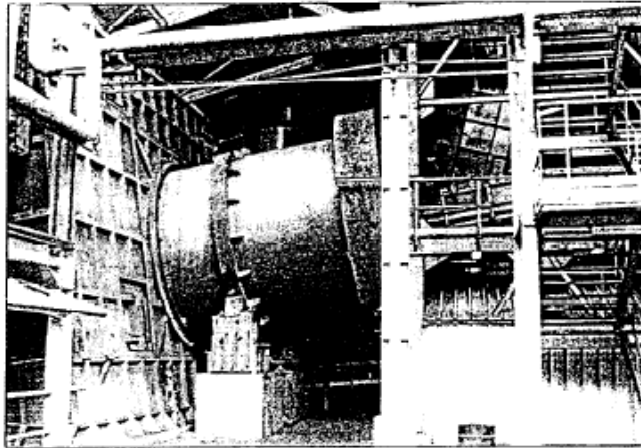
Le "terreau-digestif" au pieds d'un arbre planté devant les bureaux de Tamaraa Nui - plein de bouts de verre et de plastique (1993)

de cette usine. Or, que peut-on constater ?

Si l'usine ne traite qu'une partie des ordures de Tahiti, elle ne fonctionnera donc qu'à une fraction de sa capacité et les revenus de Tamaraa-Nui ne seront que de l'ordre de cette fraction de ses prévisions, certainement insuffisants pour rembourser les emprunts et couvrir les coûts de fonctionnement.

Ainsi, si elle continue de fonctionner (et il le faudra bien), elle devra inévitablement être subventionnée (ou augmenter ses tarifs vis-à-vis des communes, ce qui revient à la même chose) car elle sera bien incapable de s'autofinancer bien que le catalogue disait : les recettes apportées par la vente de ces sous-produits permettent de faire face aux coûts de fonctionnement de l'usine et aux charges d'investissement. La raison principale pour laquelle le SITOM et le Territoire ont choisi cette usine. D'ailleurs, de récents articles de presse insinuent dans un quotidien parlant de tarifs de 5000 Fcfp la tonne pratiqués en Métropole semblent destinés à préparer en catimini le terrain pour une hausse massive des tarifs.

Mais avant de taxer encore une fois le contribuable, il faudrait se rappeler qu'il y aurait ici un contrat qui n'a pas été respecté, une usine qui a été livrée et dont la performance est bien loin des promesses multicolores du catalogue. Si des ingénieurs ou des promoteurs ont été trop optimistes, n'est-ce pas leur responsabilité de faire en sorte que le contrat soit respecté et le client, la communauté, ne soit pas lésée ? Bien sûr, comme toujours à Tahiti, personne, aucun des Grands Chefs, Présidents ou Secrétaires ne semble se sentir responsables de cet échec, puisque le SITOM a vite trouvé un coupable idéal lors d'un conseil d'Administration en mars : *"le Polynésien indiscipliné qui jette n'importe quoi dans sa poubelle"* et qui semble avoir bon dos...



L'incinérateur, pièce centrale de l'usine.  
(ph. archives)

Mais selon le SITOM, il semble que face aux graves difficultés (19 mois après la mise en route, un ingénieur parle encore de "problèmes de démarrage") Tamaraa-Nui décide dorénavant de coopérer avec ses partenaires au lieu d'occulter les difficultés comme elle l'a fait dans le passé. Ainsi, depuis le mois d'avril, le SITOM avec Tamaraa-Nui



Production de mâchefer, reste de boîtes de conserves. Mais où sont les ingots d'aluminium prêts à être exportés ?  
(ph. archives)

reconsidère de fond en comble, étape par étape, toutes les phases du procès de traitement et toutes les clauses du contrat. Du personnel va être embauché pour essayer d'assurer un tri crédible (à la place de machines coûteuses et incertaines) afin d'obtenir une qualité minima pour les sous-produits et beaucoup de bonne volonté vont essayer de remettre l'usine sur les rails.

Par contre, qu'allons nous donc faire de toutes ces ordures "pas assez luxe" pour Tamaraa-Nui? Paver nos îles avec ?

Voilà qui ravive le projet de l'immersion en mer profonde et à long terme - à moins que Tamaraa-Nui ne ferme ses portes - ce système devra certainement être appliqué en tandem avec l'usine pour toutes les ordures non traitées, car il n'y aura pas d'autre solution possible, à moins d'étouffer l'île de Tahiti sous ces propres déchets. Il semble qu'aussi bien la mairie de Papeete que le CESC l'ont compris, puisqu'ils se penchent déjà sur ce dossier. Il faut dire que le projet de l'immersion, tout à fait écologique, a un grand défaut par rapport à Tamaraa-Nui : il ne coûte même pas un quart de ce qu'a coûté l'usine.

La mise en place de ce système ne devrait pas être long et compliqué.

Le site pour l'embarquement et le compactage est déjà existant, loin des habitations à cause des odeurs : le port Phaeton en construction à Taravao. Tahiti a une entreprise pour construire les barges et l'incinérateur, le Chantier Naval du Pacifique Sud à Fare-Ute qui pleure des contrats. Et il suffit d'acheter la presse adéquate, laquelle existe depuis des années et est utilisée dans le monde entier : la "Bio-Press". Les deux prochaines pages vous donnent les principaux éléments de ce système.

Alex W. du PREL

Sources : de nombreux interviews, "La Dépêche" 1987, 1988, Oceanus (Woods Hole Institute) été 1990, etc.